



Tél.: (819) 326-5624  
Fax.: (819) 326-7065

## Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,  
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

### AVIS PUBLIC Règlement numéro 367-23-02

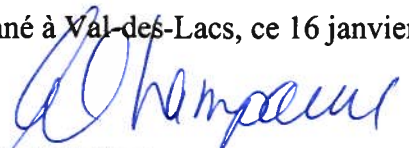
**Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 afin d'y intégrer des dispositions relatives aux terrains de camping commerciaux**

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis-vous est donné que le Règlement modifiant le règlement de zonage no 367-02 afin d'y intégrer des dispositions relatives aux terrains de camping commerciaux a été adopté le 16 octobre 2023 et est mis en vigueur le 16 janvier 2024.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

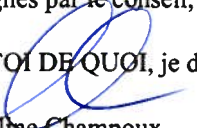
Donné à Val-des-Lacs, ce 16 janvier 2024.

  
Caroline Champoux  
Directrice générale - greffière *trésorière*

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 16 janvier 2024.

  
Caroline Champoux  
Directrice générale - greffière *trésorière*